

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 439 Mardi 24 Mai 2022 –Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Carole CHEVIET, Peggy DICKENS, Didier CHAVRIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 10

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	Prochains BEx : 17 juin, Conseil Fédéral distanciel, le samedi 18 juin.
2. Agrément de type A de l'EIRL Apikopa	APIKOPA est une Entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL), créée en avril 2021. La structure est située à Moret sur Loing (77) en Ile-de-France. Les activités proposées sont, en eau calme, de la randonnée. Camille Hurez a rencontré Sabine Pinson, gérante d'APIKOPA. Kayakiste depuis de nombreuses années qui partage les valeurs de la Fédération et dispose de très bonnes relations avec les différents acteurs de la rivière. À la suite du récent rachat de l'entreprise de location, elle souhaite désormais proposer une offre touristique s'inscrivant dans une logique de développement durable. L'équipe ETR et le BEX du Comité Île-de-France de Canoë Kayak et Sports de Pagaie émettent un avis favorable sur la demande d'agrément de la structure APIKOPA. Avis favorable du service pour un agrément de type A. → Validation de cet agrément par le BEx.
3. Agrément de type A de la Base nautique de Merville (59)	La Base Nautique de Merville est gérée par une collectivité locale. La structure est située à Merville (59) dans les Hauts-de-France. La collectivité souhaite développer le tourisme fluvial par le biais des activités nautiques. Elle souhaite s'adresser aux familles, groupes d'amis, entreprises, écoles, centre de loisirs, etc. en proposant des initiations, des stages et des locations. L'enjeu serait de proposer le sport loisir, sport santé, SUP yoga ainsi que des randonnées combinant sport et nature. Ils sont en train de réhabiliter la voie d'eau et notamment en s'appuyant sur la réhabilitation d'un bâtiment industriel pour y implanter la nouvelle base nautique qui devrait être inaugurée fin juin 2022. Ils disposent déjà un ponton qui leur permet de bénéficier d'une mise à l'eau de qualité sur le canal. L'objectif pour cette année est de proposer l'activité aux centre aérés puis progressivement aux scolaires de la ville. Les activités proposées sont en eau calme, le SUP, la randonnée.

	La structure propose aussi des multi-activités nautiques, des raids multisports en activités complémentaires. Ils sont également intéressés par pagaie fit et pagaie santé. Avis favorable du CRCK. Le président du CDCK 59 a effectué la visite et les a déjà invités à un regroupement pour mieux se connaître et mutualiser des moyens. Avis favorable du service pour un agrément de type A. → Validation de cet agrément par le BEx.
--	---

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Demandes de la Cellule Stopviolences	La cellule signal sports a informé la FFCK, le vendredi 22 avril 2022 d'un signalement recueilli par le Colosse aux Pieds d'Argile en août 2021. Ce signalement n'était pas connu de la FFCK. La cellule StopViolences de la FFCK considère que les faits décrits dans le signalement du Colosse et complétés lors de l'entretien avec la personne, suffisent à en comprendre leur nature. Il n'a pas été nécessaire de conduire d'autres entretiens, d'autant plus qu'une enquête judiciaire est toujours en cours. La gravité de la nature des faits qui ont été rapportés et leur précision conduisent la cellule StopViolences à considérer que ceux-ci relèvent du champ disciplinaire de la Fédération. Il est donc proposé à la décision du BEX de saisir la commission de discipline. La cellule StopViolences de la FFCK a reçu un autre signalement d'une personne âgée aujourd'hui de 17 ans, qui signale avoir été victime de harcèlement moral, de violence psychologique et de violences sexuelles par un encadrant. Les faits présumés ont commencé au sein du club alors qu'elle était âgée de 13 ans. Une autre victime a été identifiée mais il pourrait y avoir d'autres victimes. → Validation de la saisine de la commission de discipline par le BEx avec une Mesure conservatoire pour les deux personnes incriminées avec suspension de licence et de toute activité sur le Canoë Kayak et les sports de Pagaie.
2. Demande au fonds d'aide au développement du club de Sully sur Loire	Demande au fonds d'aide au développement du club de Sully sur Loire Le souhait est de pouvoir acheter un minibus 9 places neuf avec crochet d'attelage. Le projet devait se faire au cours de l'année 2022 mais avec la crise des semi-conducteurs, ils n'auront pas de véhicule avant début 2023. Aujourd'hui, ce ne sont que les véhicules personnels des dirigeants qui transportent les adhérents du club sur les déplacements et compétitions. Cette avance de trésorerie de 9 000 € sert à temporiser la recherche de sponsors et mécènes privés. Avis favorable des services. Ce jeune club a une belle dynamique de développement. Ils ont déjà pu obtenir le fonds d'aide à la création en 2021. → Le BEx valide cette proposition de Fonds. L'Approbation de ce Fonds devra être prononcée par le Conseil Fédéral.
3. Annexe 3	L'Annexe 3 (Règlement Médical) du Règlement Intérieur a été validé le 14 octobre 2017, par le Conseil Fédéral. En dehors de l'organisation de la Commission Nationale Médicale, le suivi des sportifs des Equipes de France et de l'organisation du suivi

	médical règlementaire, cette annexe précise les règles de surclassement ainsi que toutes les règles du Certificat d'Absence de Contre-Indication à la pratique du Canoe Kayak que ce soit en loisir ou en compétition, de même que la mise en place du QS-Sport. Le Gouvernement a souhaité simplifier l'accès des enfants à un club en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs par un questionnaire équivalent à une attestation parentale pour prendre ou renouveler une licence. Adoptée dans le cadre de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020, cette disposition fait désormais l'objet d'un décret paru au Journal officiel le samedi 8 mai 2021. Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit donc qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical, mais également pour les disciplines à contraintes particulières. Cette modification avait été prise en compte dans l'Annexe 10, sur les licences mais pas encore modifiée dans l'Annexe 3. → Le BEx valide cette Annexe 3 du Règlement Intérieur. L'Approbation de cette Annexe devra être prononcée par le Conseil Fédéral du 18 juin.
4. Annexe 7	À la suite de la réunion du BEx avec le Bureau de la Commission Nationale des Juges et des Arbitres (CNJA), il a été proposé d'augmenter le nombre de personnes au sein du Bureau de la CNJA, en le faisant passer de 3 à 6, pour assurer toute la formation et l'organisation des examens pour le tronc commun des Juges et Arbitres. Il s'agit de la modification de l'article 3 de cette Annexe du Règlement Intérieur : La CNJA est composée : • D'un(e) Président(e) élu(e) par le Conseil Fédéral, sur proposition du Bureau Exécutif, • De cinq membres choisis par le/la Président(e) de la Commission des Juges et des Arbitres, après avis du Bureau Exécutif, • Du responsable du Corps Arbitral de chaque Commission Nationale d'Activité, • D'un membre de la Commission Mini-pag, • Du membre référent du Bureau Exécutif, • Du Conseiller Technique National en charge de l'Animation Sportive, → Le BEx valide cette Annexe 7. L'Approbation de cette Annexe devra être prononcée par le Conseil Fédéral du 18 juin.
5. Nouvelle Règle Générale du Règlement Sportif	À la suite du dernier Bex et la validation de la proposition de la Commission Médicale, la proposition d'article pour les Règles Générales en RG 47, est : <u>Proposition de texte :</u> <i>Les athlètes en situation de grossesse, conservent de droit, pour l'animation nationale, le classement en compétition, le niveau de pratique et les qualifications éventuelles pour un championnat de France, obtenus à la date de déclaration officielle de la grossesse jusqu'à six mois après la date de l'accouchement.</i>

	<i>Pour la prolongation de ces modalités au-delà de cette date, une demande de dérogation devra être effectuée auprès de la Commission Nationale d'Activité concernée.</i> <i>Dans le cas d'une déclaration de grossesse, une copie sera envoyée par courrier électronique au Président de la CNA, pour lui signifier l'application de ce point de règlement.</i> <i>Dans le cas d'une reprise de l'activité, la compétitrice enverra un courrier électronique au moins 30 jours avant la date de reprise des compétitions souhaitées, au Président de la CNA concernée.</i> → Le BEx valide cette proposition. L'Approbation de cette Règle devra être prononcée par le Conseil Fédéral du 18 juin.
6. Règlement Sportif Slalom	Proposition à la validation du Règlement Slalom 2023 à 2026 Définition des nouvelles catégories d'Age (U15, U18, U23, M24, M35, M45, M55) Evolution des points de règlement, suivants : • Les formats des compétitions, <u>Type A</u> - Course à manche indépendante – Sélectifs et Championnats Régionaux – Etapes N2 et N3 <u>Type B</u> – Course avec une manche de qualification et une Finale A et B – N1 – Championnats de France U15, U18, U23 et N1. • Séparation du Championnat de France Elite des Sélections Equipe de France • Délégué de la Commission Nationale – Suppression de l'obligation d'avoir un diplôme de juge national ou international. → Le BEx valide ce Règlement sportif dans sa partie spécifique. L'Approbation de ce Règlement devra être prononcé par le Conseil Fédéral du 18 juin.
7. Règlement Sportif Descente	Proposition à la validation du Règlement Descente 2023 à 2026 Définition des nouvelles catégories d'Age (U15, U18, U21 uniquement pour les Championnats de France, M22 ou toute la catégorie senior selon les compétitions, M35, M45, M55 pour les Master). Evolution des points de règlement, suivants : • Compétition Sprint Format A – 2 manches – Chacune des manches permet de marquer des points pour le Classement National Numérique • Catégories d'âges et Compétitions Dès U15 jusqu'au Master – Régional et Inter-régional Dès U18 jusqu'au Master – Sélectifs Nationaux et Championnats de France • Création d'un Championnat de France U15 Individuel Pas de dates supplémentaires – Même dates et même lieu que le Championnat de France U15 des Régions. → Le BEx valide ce règlement sportif dans sa partie spécifique. L'Approbation de ce Règlement devra être prononcé par le Conseil Fédéral du 18 juin.
8. Nautic 2022	Une réunion avec les présidents de fédération du nautisme et Alain Pichavant, le Directeur Général du Nautic de Paris a été organisée. Nous avons eu une expérience

	avec une présence en 2017 à titre gracieux où nous avons fait des animations sur le bassin nautique et un stand, organisé un conseil des territoires avec nos comités régionaux etc..... En 2018 nous avons envisagé de reconduire l'opération et malheureusement le salon a souhaité nous facturer les prestations ce qui nous a amené à nous retirer. Aujourd'hui la situation a évolué et le Salon nous propose : • Gratuité de la surface d'exposition. • Une entrée offerte à nos licenciés. • Mise à disposition gratuite de salles de réunion de moins de 30 personnes ou plus de 70 personnes suivant Planning. • Tarif préférentiel de 500 € H.T pour l'utilisation de la grande scène du Nautic En revanche, il n'y aura pas de bassin nautique. Dans ces conditions avec les différentes fédérations du nautisme, nous envisageons d'installer un village des fédérations afin de donner de la visibilité à nos activités et de mutualiser nos activités et notre présence. Le programme et le planning envisagés doivent être définis au plus tard courant juin et pourraient être validés lors du Bex du 17 juin. → Le BEx valide le principe de cette organisation.
9. Les Conférences Territoriales des Sports de Pagaies pour proposition de répartition du PSF au niveau des régions	Répartition des Membres du BEx et de la DTN, sur les Conférences Territoriales des Sports de Pagaies : • Guadeloupe, le 8/06/2022, 20 h, Mixte : J. Zoungrana • Bourgogne Franche Comté, le 09/06, 20 h, Visioconférence, E. Girard • Haut de France, le 09/06, 19 h, Présentiel : J. Zoungrana en visio • PACA, le 13/06, 18 h, Visioconférence : E. Girard, • Centre Val de Loire, 13/06 à 20 h, Présentiel : J. Zoungrana en visio • Nouvelle Aquitaine, le 14/06 à 18 h, Visioconférence E. Girard, F. Habrioux • Bretagne, le 15/06, 20 h, en attente, J. Zoungrana, • Normandie, le 20/06 à 20 h, Visioconférence : O. Bayle ? • Pays de la Loire, le 20/06 à 20 h, Visioconférence J. Zoungrana • Grand Est, le 20/06 à 19 h, en attente : C. Cheviet ? • Occitanie, le 21/06 à 18 h 30, Mixte : E. Girard, • Ile de France, le 23/06 à 20 h, présentiel : J. Zoungrana en visio ? • La Réunion 14 ou 15/06 ? • En attente des autres dates pour AURA, La Guyane, et Mayotte. • Martinique, le 7 juin à 17h visioconférence - J Zoungrana Dates proposées sur la Réunion et la Guyane au 14 juin à 18 h 00 ? → Le BEx valide ces dates et attend les dernières.
10. Demande pour une ICF Ranking sur le bassin de Sainte Suzanne.	Le Comité Régional de la Réunion candidate pour accueillir une nouvelle fois une ICF Ranking sur le bassin de Sainte Suzanne. Fort de son expérience de 2022 et de la réussite de l'ICF Ranking dans des conditions difficiles, le CRCK Réunion présente cette candidature avec le soutien des collectivités locales. Le CRCK Réunion souhaite organiser de nouveau en 2023 puis en 2024 cette compétition. Pour rappel, il ne peut être attribué à la France que deux compétitions internationales (ICF Ranking et Coupe du Monde) comptant pour le Classement mondial. Ayant déjà l'attribution d'une Coupe du Monde à Vaires sur Marne cela nous ne permet d'avoir qu'une ICF Ranking.

	Pour continuer la monter en compétence et en expertise, le CRCK Réunion bénéficiera de l'accompagnement des services de la fédération et, de la Commission Nationale Slalom. → Le BEx valide ces organisations.
11. Pose de la première pierre de la maison du Canoë Kayak et Sports de Pagaie	Les travaux du futur siège de la fédération ayant enfin commencé, il semble intéressant d'officialiser les choses à travers un moment symbolique autour de la pose de la 1^{ère} pierre. Ce temps fort du projet fédéral répondrait aux objectifs suivants : • Faire le lien avec le Stade nautique olympique d'Ile-de-France • Montrer que cette Maison un outil au service du développement et de la performance • Remercier nos parties prenantes et nos partenaires • Associer le réseau fédéral et les collaborateurs du siège aux étapes du projet • Donner de la visibilité concrète à ce projet en évitant le côté « tour d'ivoire » La date retenue : • 22 juin : Temps Education nationale et UNSS avec la présence de plusieurs centaines de scolaires sur le site • Horaires : créneau à partir de 13h30 Le concept de l'événement : • Montrer que la Maison du CK est un projet collectif associant de nombreux partenaires • Découvrir le futur projet ensemble (Maquette, Plans, Visuels sur panneaux) • Passer un moment convivial • Alternier temps « officiels » et visite du site pour profiter des initiations et des démonstrations qui seront organisées sur site ce jour-là. • Les activités proposées par la FFCK lors de la journée UNSS du 22 juin : • Ateliers initiation SUP / relais kayak eau calme / initiation raft sur tous les créneaux horaires prévus (avec des groupes tournant en parallèle sur chaque atelier) – 10h-13h et 14h-17h • Démonstrations commentées en slalom et Xtrem Slalom sur le bassin d'eau vive. • Séances de dédicaces sur le parvis si sportifs disponibles. → Le BEx valide cette organisation.
12. Compétition internationale de sprint/paracanoë à Vaires-sur-Marne en août 2023	La fédération a entamé des discussions avec l'ICF et le COJO sur l'organisation d'une compétition internationale de sprint/paracanoë à Vaires-sur-Marne en août 2023, un an avant l'échéance des Jeux. Cette compétition ne constituera pas un « test event » à proprement parler dans la mesure où le COJO a pris la décision de ne pas en programmer dans le cadre de la préparation des JOP 2024. En revanche, cet événement permettrait au COJO d'organiser des « test activities » sur un certain nombre d'items : système de départ, gestion de course, gestion des flux ce spectateurs, etc... Pour rappel, le COJO procèdera de la même façon, pour le slalom, dans le cadre de la Coupe du monde 2023, qui sera organisée sur le futur bassin olympique du 6 au 8 octobre 2023. → Le BEx se prononce favorablement sur l'opportunité de cette organisation.

	Après décision du BEX, l'ensemble de ces éléments seront proposés à l'ICF, et seront présentés en Conseil fédéral en juin prochain, dans le cadre du point relatif à la validation du calendrier international 2023.
13. Problématique des cyanobactéries et pratique des sports de pagaies	<u>Cyanobactéries et pratique des sports de pagaies</u> • Cyanobactéries : de quoi parle-t-on ? Les cyanobactéries sont des bactéries qui possèdent de la chlorophylle et qui se développent dans des milieux terrestres et aquatiques. Acteurs de la vie sur Terre de par leur activité photosynthétique, elles ont la capacité lorsque les conditions leurs sont favorables de proliférer de manière massive et rapide. Certaines d'entre elles produisent des cyanotoxines dont les microcystines qui peuvent présenter des risques pour la santé humaine, notamment auprès des personnes allergiques. • Pourquoi soulever cette problématique maintenant ? Problématique récurrente généralement constatée sur les plans d'eau et sur les cours d'eau lenticques, comme par exemple sur l'Erdre, en Pays de la Loire. Si généralement l'interdiction de baignade est systématiquement prise par les autorités préfectorales, la Fédération défendait jusqu'à présent le principe que la pratique des activités nautique n'est pas soumise aux normes de qualité baignade. Publication en 2021 d'une note du Ministère de la Santé qui abaisse les seuils de microcystines susceptibles de déclencher des mesures sanitaires (divisée par 30). Dans cette même note, le Ministère de la Santé reconnaît que sur les zones de loisirs nautiques sans baignade, l'Agence Régionale de Santé n'est pas compétente pour mettre en œuvre le contrôle sanitaire, néanmoins, elle peut inviter les gestionnaires à mettre à disposition du public les recommandations sanitaires liées au risque de prolifération des cyanobactéries si elle en a connaissance. Dans ce cadre-là, à la demande de l'ARS des Pays de la Loire, l'EDENN (établissement public qui anime et coordonne la reconquête de la qualité de l'eau de l'Erdre et de ses affluents) propose une adaptation de l'instruction du ministère de la santé sous la forme d'un protocole de suivi et d'un arbre décisionnel pour les activités nautiques hors baignade. Les acteurs locaux des activités nautiques sont consultés par l'EDENN. Une alerte conjointe du CRCK et du SNGPCK a été effectuée. <u>Quel est le risque ?</u> • Validation en l'état du protocole proposé par l'EDENN par l'ARS Pays de la Loire et arrêté préfectoral de réglementation => diffusion probable à l'ensemble des territoires ; arrêté difficilement attaquant si les instances locales ont été associées à son élaboration. • Dans d'autres départements, les Préfet.e.s peuvent être tentés d'interdire purement et simplement la pratique, ainsi que des maires, pour raison de « fléau calamiteux ». Des menaces de telles interdictions ont déjà été avancées, notamment sur le Cher, à Montrichard (41) les saisons précédentes, les seuils d'alertes étant aujourd'hui plus bas, nous allons y être exposés à nouveau. <u>Décision pour suite à donner avec 3 possibilités :</u> • Laisser « l'expérimentation » se dérouler en Pays de la Loire sans intervention, • Proposition d'un protocole volontaire national expérimental inspiré du protocole Covid => sollicitation en urgence de la commission médicale, ? • Maintien de la doctrine que les activités nautiques ne sont pas soumises aux réglementations baignade. ?

	<u>Besoin</u> : Envoi d'une note juridique à l'ensemble des ARS pour rappeler que le protocole se fait dans une logique de protection des pratiquants, mais que la norme « qualité de baignade » ne s'applique pas aux activités nautiques : • Proposition d'une analyse juridique par le cabinet JED, • Demande d'une saisine de la commission médicale de la Fédération pour la définition d'un protocole sanitaire adapté à notre pratique en suspicion de cyanobactéries (s'inspirer des protocoles Covid mis en place). → Le BEx valide cette organisation.
14. Réunion de Bureau de la commission ESIND	<u>Fonctionnement de la commission</u> : Proposition d'inviter Jean-Michel Darolles à l'ensemble des réunions de la CNESIND afin d'améliorer la connaissance mutuelle des dossiers et les enjeux potentiels liés (participation bénévole en visio sauf une défrayée en présentiel/an). <u>Mise en œuvre de la gouvernance par bassin versant</u> : il est compliqué d'avoir des informations à l'échelle des bassins pour les représentants de la FFCK en dehors de leur région d'origine. Il devient urgent d'adopter dans notre organisation, ce qui existe au sein des services de l'Etat afin d'avoir une cohérence de stratégie dans les grands bassins versant. • Proposition de mettre en place des réunions de travail, par bassins versants, institutionalisées par un courrier du Président Fédéral pour les élus et de la DTN pour les CTS. • Proposition d'inviter sur un temps partagé les services des Agences de l'Eau à certaines réunions pour connaissance mutuelle lors des réunions ultérieures. <u>Proposition de la CNESIND pour Paris 2024</u> : tenue d'un stand ESIND à l'occasion des JO non approprié face au caractère unique des JO • Proposition d'organiser au sein de la Maison du Canoë Kayak et des sports de Pagaie, un séminaire a minima, national et idéalement européen voire mondial. Thématique proposée : l'accès durable à nos espaces de pratique. Souhaits de témoignages terrain nationaux (Gardiens de la Rivière, opérateurs de Sentiers Nautiques, formateurs Pagaies Couleurs/Euro Paddle Pass, représentants FFCK dans les instances de l'eau) et d'intervenants de fédérations membres de l'UCI afin d'un échange sur les problématiques rencontrées ailleurs. • Si intérêt du Bex, quelle approche vis-à-vis du COJO ? <u>Recours juridiques en cours</u> : • Durance (04) : Réponse de la Préfecture qui indique qu'il faut organiser les tests avec le barragiste, chose impossible dans les délais réglementaire, impliquant un risque de voir l'arrêté préfectoral entériné, et la navigation définitivement interdite sur les tronçons en question. Demande du CRCK et de la commission : Mémoire du cabinet JED pour un recours contentieux. • Haute-Loire : Réponse de la Préfecture qui indique que tous les ouvrages sont franchissables ou portables. Antoine Dubost est allé faire la reconnaissance des ouvrages les 12 et 13 mai, afin de vérifier. Il s'avère que sur 19 ouvrages, seuls 3 sont effectivement franchissables de manière sécurisée. Demande du CRCK et de la commission : Mémoire du cabinet JED pour un recours contentieux. • Travaux sur l'Ouvèze (07) : Réponse du Préfet qui mérite une réponse, pour indiquer la vigilance que les payeurs locaux auront sur le site. Cependant,

	la DDT est aujourd'hui en ordre de marche pour impliquer le CDCK lors des travaux en rivière. Courrier au Préfet pour lui signifier nos remarques, et fin de procédure. → Le BEx valide ce compte-rendu.
15. Erratum CR BEx du 12 mai	Un précédent compte-rendu du BEX évoquait le sujet de l'organisation du travail des CTS au sein du siège et la prise en charge de frais professionnels le cas échéant. L'écriture de ce précédent compte-rendu a suscité des incompréhensions auxquelles le DTN souhaite que des éclaircissements soient apportés. S'agissant de la prise en charge des frais professionnels et des règles applicables, celles-ci sont effectivement de la compétence du BEX. Le DTN demande à ce que la régularisation effective pour les agents concernés puisse se faire à l'issue de la période couverte par la lettre de mission actuellement en vigueur. S'agissant de l'organisation du travail, celle-ci relève de la compétence du DTN. Celui-ci précise au BEX qu'il ne souhaite pas avoir un droit de regard sur le lieu de domiciliation personnelle. La seule chose demandée, pour les agents ayant un poste au siège fédéral, est d'avoir une présence régulière au siège évaluée à environ 50% du temps de travail, cette évaluation se faisant au global sur l'année pour prendre en compte la réalité des fluctuations d'activités. → Le BEx valide ces précisions.
16. Nouveau module de saisie des cartes « 1 jour »	Le module de saisie des cartes « 1 jour » sera mise en production demain matin, le mercredi 25 mai sur GOAL. CanoeGoLib sera clôturée au 1^{er} juin (avec lien de redirection vers GOAL). La communication sera envoyée avant la fin mai, aux structures avec un tutoriel et les deux possibilités de saisie. Saisie en ligne par le pratiquant, - Mettre à disposition un outil numérique déjà connecté à l'interface de saisie ou afficher un QR Code permettant au client de se rendre sur l'interface depuis son téléphone, - Le pratiquant saisit ses informations et enregistre sa carte FFCK « 1 jour », - Toutes les cartes enregistrées seront retrouvées sur l'espace club, qui seront ensuite validées définitivement, - Un prélèvement mensuel des cartes enregistrées sera effectué chaque mois, avec une régularisation en fin de saison. Saisie hors-connexion par la structure, - Pas de possibilité de proposer l'interface de saisie à vos clients (ex : activité en zone blanche) avec la tenue d'un registre papier ou un fichier Excel, - Importer, depuis votre espace club, un fichier Excel comportant les informations des différents pratiquants venus dans votre structure (48h au max. après leur passage), - Toutes les cartes enregistrées seront retrouvées sur l'espace club, qui seront ensuite validées définitivement, - Un prélèvement mensuel des cartes enregistrées sera effectué chaque mois, avec une régularisation en fin de saison.

Dès lors, toutes les licences seront comptabilisées et gérées dans GOAL.

→ Le BEx se félicite de la réintégration de toutes les prise de licences, sur le même outil OBS et l'intégration des licences sur Goal.

ETUDES du BUREAU EXECUTIF

- | | |
|---|---|
| 1. Bilan de la Coupe du Monde en course en Ligne, de Racize | Un bilan de la Coupe du Monde est effectué par le DTN, en reprenant les différents résultats. Une discussion s'est engagée entre les membres du BEx et le DTN. Ce type d'analyse sera effectuée à l'avenir pour chaque échéance internationale majeure. |
|---|---|

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

- | | |
|---------------------------------|--|
| 1. Les Réunions du GSOP | <p>Une réunion des GSOP Sprint et Paracanoë sera organisée après les coupes du Monde de Poznan afin d'étudier les propositions de sélection pour les championnats du monde et les championnats d'Europe.</p> <p>Une réunion du GSOP de slalom sera organisée avant le 28 juin, date de réunion du comité de sélection pour le slalom.</p> |
| 2. Rencontre avec les élus FOIX | <p>Résultat positif. Une très belle organisation avec des bénévoles du Club et le soutien des élus. Des projets d'aménagement sont prévus d'un sentier de randonnée sur la deuxième rive et d'un bâtiment pour accueillir les scolaires. Contact avec les élus doit être pris afin de renforcer la dynamique.</p> |
| 3. Kayak Paddle Marne | <p>Une manifestation qui s'est très bien passée avec le soutien des services fédéraux. Le bilan de la manifestation sera exposé ultérieurement. LE BEx remercie tous les services pour leur engagement ainsi que les clubs partenaires de l'opération, ainsi que ITIWIT, le Crédit Agricole Brie Picardie, et les collectivités notamment.</p> |

Fin du BEX à 21 h 15

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

